# RÉGION DE FRANCHE-COMTÉ DÉPARTEMENT DU JURA

Communauté d'agglomération du GRAND DOLE

Aire naturelle de Bourgogne - Franche-Comté

# ZONE D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT LOISIR - SPORT - SANTÉ

Lieux-dits: « La Crue Dessus et Dessous, les Tranches »

En aval de l'agglomération doloise sur les communes de DOLE - CHOISEY - CRISSEY

APS - AVANT PROJET SOMMAIRE

# RAPPORT DE PRÉSENTATION

# Pierre Crozat ©

Urbaniste - Architecte EPF-L, Dr. Ingénieur INPL - ENSMN

• Paris • Dole • septembre 2008 •

# Robinson

Aire naturelle de Bourgogne - Franche-Comté



un carrefour de l'Europe

#### • SOMMAIRE •

Introduction [2]

Le site de Dole [2]

L'agglomération doloise et ses activités [2]

Développement économique [3]

Comment réaliser un tel aménagement [3]

Montage juridique [4]

Études préalables de définition [4]

Détermination d'un programme [4]

En conclusion [5]

Les différentes étapes du projet [6]

Type de maîtrise d'ouvrage [8]

Périmètre du Grand Dole [9]

Vue aérienne de la crue du Doubs en 1983 [11]

Plan de zonage du site [12]

Situation du plan d'eau - gravière [13]

Limites communales (Dole, Choisey, Crissey) [14]

#### I. INTRODUCTION

L'évolution générale, dans la société post-industrielle de la fin du XX° et début du XXI° siècles, se traduit par une diminution progressive du temps de travail et, par conséquent, une augmentation du temps libre, ainsi que par l'allongement de la durée moyenne de la vie.

L'occupation du temps libre doit donc pouvoir s'enrichir d'activités annexes, culturelles, sportives et de loisirs, ainsi que de formation générale et professionnelle permanente.

Bien au-delà d'une tendance passagère, le tourisme, la pratique des loisirs de plein air, du sport et des jeux, la connaissance et pratique écologiques est en progression permanente, pour toutes les classes d'âge et classes sociales, dans toute l'Europe.

L'organisation et l'exploitation de ces activités de temps libre deviennent une véritable activité économique, créatrice d'emplois et de ressources financières pour la collectivité, en même temps cela répond à l'évolution du mode de vie et au besoin d'équilibre général, physique et intellectuel.

De nombreuses villes se dotent aujourd'hui d'équipements de loisir, de sport et de culture ; régionalement, il n'est qu'à observer les réussites de telles initiatives à Dijon, Autun ou Vesoul.

La situation géographique de l'agglomération doloise et la conjonction, aujourd'hui complète, des moyens de communication (autoroute, route, aéroport, voie ferrée, ligne TGV) placent Dole dans un contexte favorable de développement touristique, sur le chemin naturel de transhumance en direction du soleil (ville étape). Mais aussi, ils permettent d'envisager une promotion de la « vieille ville » de Dole (secteur sauvegardé), de l'environnement paysager naturel et du massif feuillu de la Forêt de Chaux, mettant ainsi à profit et en valeur les atouts locaux, qui jusqu'à présent sont sous-utilisés.

En aucun cas, ces atouts ne peuvent être mis en péril par le projet d'Aire naturelle de Bourgogne - Franche-Comté « Robinson », puisqu'ils sont les atouts de sa réussite. Ce projet fournira les outils mêmes de contrôle de sa protection qualitative offrant ainsi le label de développement durable.

#### II. LE SITE DE DOLE

Le site même de Dole est exceptionnel et caractéristique d'une « ville-pont ». La collégiale, en haut de la vieille ville, veille sur ses rues et ses maisons, calme et indolente, « comme une poule sur ses poussins ». Qui n'a pas admiré et photographié ou peint, depuis l'ancien port, le profil majestueux de cette cité historique : l'ancienne capitale de la Comté ? Le Doubs, le canal Fressinet, le canal des Tanneurs, le canal Charles Quint, l'eau est partout présente à Dole, mais il aura fallu un sérieux curetage et une importante opération de mise en valeur du bas de la ville pour que tout un chacun, et le Dolois lui-même, en prenne conscience. Des améliorations peuvent encore être apportées.

Dans la vallée étroite du Doubs, après un dernier méandre, en amont de l'agglomération doloise entre les coteaux de Brevans et la Forêt de Chaux, la prairie d'assaut, proche de la vieille ville, est une zone alluvionnaire désormais classée en zone de protection maximum des puits de captage des eaux de l'agglomération.

Après le franchissement des ponts, la zone commerciale et portuaire de La Fenotte et le nouveau pont de La Corniche, après même le village de Crissey sur la rive gauche, la plaine alluviale s'élargit à nouveau, jusqu'au confluent de la Loue et du Doubs. Ensuite, c'est la zone du Finage, zone alluvionnaire (des fines particules limoneuses, comme son nom l'indique), riche zone agricole céréalière, à partir de Gevry jusqu'au confluent de Doubs et de la Saône.

Mais la première partie de cette plaine alluviale, entre les villages de Choisey, Crissey, Gevry, Tavaux-Damparis et la ville de Dole, est située en zone inondable de type A, et elle subit les inondations régulières et intempestives de la rivière (fonte des neiges et orages sur le massif jurassien, zone de dépôt des graviers).

Ces terres, de qualité et de rentabilité médiocres, sont pâturées par quelques bovins, plusieurs mois par an, du fait des crues de printemps, et d'orages d'été et de la sécheresse de l'été (étiage). La toponymie des lieux est particulièrement significative, il s'agit des lieux-dits : La Crue dessus, La Crue Dessous, Les Tranches et Les Fontaines.

Aujourd'hui, les encouragements au gel des terres agricoles en Europe et en France conduisent à abandonner de telles zones à trop faible rentabilité agricole à d'autres activités, plus utiles à la collectivité. Par contre, la politique de création de lacs-réservoirs de soutien d'étiage se développe, elle serait ici particulièrement appréciée des agriculteurs en aval.

#### III. L'AGGLOMÉRATION DOLOISE ET SES ACTIVITÉS

Dole, avec ses vingt-cinq-mille habitants, ancienne capitale de la Franche-Comté, Sous-préfecture du Jura, tend à la caricature de la « Douce France », étouffée qu'elle est actuellement entre les deux capitales régionales, Dijon pour la Bourgogne et Besançon pour la Franche-Comté, distantes de 50 km seulement. Elle ne peut rivaliser en terme d'attractivité culturelle, universitaire et de services. L'ensemble de l'agglomération compte environ 50 000 habitants.

Hormis les industries chimiques de Solvay-Bayer à Tavaux-Damparis, de composants électroniques et d'appareils sanitaires, Dole a perdu ses activités secondaires traditionnelles (fonderie et mécanique légère), sans pour autant pouvoir bénéficier du développement tertiaire attaché à l'industrie et/ou à l'université.

La ville vit sur elle-même, dans une sorte de léthargie agréable, au milieu d'un territoire rural traditionnel de rivières, d'agriculture et d'élevage (polyculture traditionnelle) et de forêts.

Cependant, tous ses atouts sont demeurés intacts et n'attendent que d'être mis en valeur, le développement récent du tourisme fluvial en constitue les prémices, suite aux aménagements du bas de la ville.

Dole « Ville d'histoire », Dole « Ville natale de Pasteur », son patrimoine urbanistique, architectural et d'environnemental, encore dissimulé sous la grisaille accumulée par les ans, en fait, néanmoins, le second secteur sauvegardé bâti de France ; le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur (PPSMV) n'est qu'à grand-peine entamé, du fait de la lourdeur des mentalités tout autant du manque de moyens financiers de la collectivité locale et des particuliers.

La ville fonctionne de moins en moins sur son centre, toujours actif au niveau commercial (secteur piétonnier) du fait de l'installation des grandes surfaces en périphérie, et le parc de logements vacants, au centre-ville, s'augmente pour cause de vétusté.

La population diminue, la pyramide des âges se déforme et les jeunes et les actifs s'éloignent petit à petit et sont contraints d'aller chercher du travail ailleurs. L'attraction des deux capitales

régionales, à 50 km, est véritablement néfaste, jusqu'à Chalon-sur-Saône qui renforce encore son potentiel industriel et d'emploi.

Néanmoins, le croisement autoroutier A36-A39, a complètement dynamisé les zones concomitantes, entre Dole, Choisey et Tavaux-Damparis, en zones commerciales et d'entrepôts, peu pourvoyeuses d'emplois, en l'espace de 10 ans.

La seule alternative à cette anémie est bien de chercher à développer des activités qui utilisent la qualité de cet environnement naturel, la conjonction des types de transport et la mise en place d'activités tertiaires, liées à l'environnement, à la formation, aux loisirs, et à l'image « pastorienne » de recherche médicale et/ou médicamenteuse liée à la chimie fine, dont les utilisateurs seront les structures universitaires proches, le tourisme vert et les loisirs, et le besoin de détente, de repos, de formation hors des grandes villes. Mais, le facteur déterminant, dont l'agglomération n'a pas encore saisi toute l'importance, est bien cette transhumance vers le soleil qui se répartit sur au moins six mois, clientèle « touristique » Nord européen qu'il faut séduire et satisfaire.

#### IV. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

À partir d'un tel constat, quel diagnostic proposer et quel traitement administrer ? Quelle solution, quelle méthode, quel déclenchement peut-on envisager ?

Comment retourner les « inconvénients » du présent pour en faire des « avantages » de l'avenir ?

La très bonne situation géographique de croisement européen, dans le réseau des différents modes de circulation, la qualité du site, et de l'environnement naturel : l'eau, la forêt, la qualité de l'air, la beauté et le charme de la vieille ville historique, le mode de vie paisible sont autant d'éléments qu'il faut mettre en valeur - par une stratégie de développement - pour attirer et retenir, tout peut et doit devenir les atouts propres d'un développement économique maîtrisé et durable.

L'apport d'implantations d'activités tertiaires spécifiques nouvelles : formation, recherche, culture, sont les leviers à mettre en œuvre au sein d'une politique de développement économique axée sur le triptyque : loisir - sport - santé.

Loisir: l'existence d'un flux de touristes Nord européen qui transite par la région - véritable entonnoir du sillon rhodanien - est un atout primordial qu'il faut capter et retenir, accueillir, distraire, séduire, occuper lors d'une halte plus ou moins importante.

En effet, Dole se situe à l'articulation, sur le couloir lotharingien, entre la mer du Nord et la méditerranée, entre la Franche-Comté, terre d'empire et la Bourgogne, terre alliée à la couronne de France, entre deux paysages, deux mentalités, deux modes de vie, entre les consommateurs de bière et les buveurs de vin. C'est l'endroit, véritable porte où il faut s'arrêter pour marquer le passage et s'ouvrir à l'ailleurs et l'autre.

D'autre part, le marché interrégional des jeunes, de Bourgogne et Franche-Comté, et leurs deux capitales Dijon et Besançon, villes universitaires, est à saisir en offrant un espace de loisir « jeunesse et sport » et « culture » en dehors de l'ambiance des études ou du travail.

Le tourisme est une véritable industrie, une activité économique rentable, qui nécessitent une action de développement et d'aménagement que la collectivité locale se doit d'initialiser, promouvoir et maîtriser, tout en focalisant les énergies et initiatives particulières et privées.

**Sport :** le souvenir des équipes d'athlétisme (espoirs nationaux qui s'entraînaient tous les étés au stade du Pasquier : Michel Jazy, Guy Drut, Roger Bambuk,...) est encore très vivace ; et

ces anciens athlètes, aujourd'hui installés, dont deux d'entre eux ont été ministres de la Jeunesse et des Sports, sont très attachés à Dole. Ils sont prêts à aider au renouveau. Le sport, l'athlétisme au niveau national doit être relancé à Dole, et son complément naturel : la remise en forme et l'équilibre vital « un esprit sain dans un corps sain ». De même, les sports nautiques, équestres, de combat, d'équipe. L'air est pur, car la grande Forêt de Chaux

(massif forestier feuillu de 22 000 hectares d'un seul tenant) est proche et l'eau est claire, car elle nous vient droit des neiges du Haut-Jura.

**Santé :** dans ce domaine Dole a un atout majeur : la personnalité de Louis Pasteur, l'enfant du pays, vénéré dans le monde entier comme « Bienfaiteur de l'Humanité ». Chimiste cristallographe à l'origine, il révolutionne la médecine et fabrique les premiers vaccins. Dans le domaine de la recherche médicale et pharmaceutique, aujourd'hui liées en partie à la chimie fine, Dole a aussi des atouts : la présence d'une grande industrie chimique pérenne implantée à Tavaux-Damparis : Solvay-Bayer.

La présence de cette industrie chimique, les besoins sans cesse accrus de développement français, européen et mondial de la recherche médicale et pharmaceutique, et l'aura de la figure de Pasteur, doivent devenir l'axe d'une politique volontariste de développement, la vocation du Grand Dole.

#### V. COMMENT RÉALISER UN TEL AMÉNAGEMENT

Au-delà du maintien général des grands équilibres écologiques, du respect de l'environnement et des paysages, et le rapport avec le secteur sauvegardé, le problème primordial de réalisation d'un tel aménagement est avant tout du ressort de « l'utilité publique », de la collectivité territoriale, aujourd'hui la communauté d'agglomération du Grand Dole (41 communes), et d'ordre du montage d'opération et de financement.

Les rôles complémentaires du public et du privé ne sauraient être négligés, ce qui devraient permettre l'équilibre financier d'une telle opération, minimisant au maximum l'apport financier de la collectivité.

Sur la base de cette vocation locale du Grand Dole, d'une politique volontariste de développement durable, un schéma directeur et un programme d'aménagement, où l'utilité publique prend des initiatives et des engagements et met à profit l'initiative et l'intérêt particulier, doivent être élaborés et suivis, où toutes les forces vives doivent être focalisées.

Le premier élément, « l'élément moteur», est la création d'une zone d'aménagement touristique « Loisir - Sport - Santé » ; en aval de l'agglomération, et dont le point d'appui, « l'élément déclencheur », est la réalisation d'un vaste plan d'eau dans la zone inondable de La Crue du Doubs.

En effet, l'extraction des terres et graviers sur une superficie de moitié de la zone considérée « la crue » entre le méandre du Doubs et les canaux, devrait permettre la remise à la collectivité et à l'usage public, d'un conséquent plan d'eau (environ 120 ha) par utilisation du délaissé ainsi que la mise hors crues d'une zone d'aménagement (environ 50 ha) réservée aux activités de loisir, sport et santé et à l'hébergement. La commercialisation de certains droits à construire ou à aménager (hôtel, centre de remise en forme, camping-caravaning, etc.) permettant, et d'amortir le coût de la viabilisation, et de procurer à la collectivité les apports nécessaires au financement des équipements publics.

Une préétude globale d'aménagement est réalisée (voir « avant-projet de plan directeur » ci-après)

qui fixe les idées et les divers éléments à prendre en compte, dans une étude complète de faisabilité et les démarches administratives d'instruction du projet.

La traversée de l'agglomération doloise, par le projet hypothétique de mise à grand gabarit du canal Rhône-Rhin, liaison mer du Nord - méditerranée, se doit, malgré tout, d'être prise en considération par l'ensemble des composantes de la vie locale, collectivités, compagnies et associations, en raison de son impact sur la rivière elle-même; sur la ville, sur le site et les paysages, sur les équilibres écologiques et les milieux naturels, comme sur les activités.

Ce vaste plan d'eau, réalisable avec ou sans le projet de canal à grand gabarit de la liaison mer du Nord - méditerranée, constituerait, de fait, un réservoir de crues ainsi qu'un lac-réservoir de soutien d'étiage, étant donné sa situation géographique, géomorphologique et agricole, utile à l'agriculture en période de sécheresse.

L'accès routier principal à ce complexe, baptisé « ROBINSON » - nom qui à Dole même reprendrait toute sa signification, et qui pour l'Europe entière est synonyme de nature et d'aventure, hors des contraintes - se ferait par un branchement direct sur la route départementale 905 (ex RN 5) par un giratoire entre Gevry et Parcey ; le passage sous l'autoroute A39 étant ici facile. Il ne grève en rien les liaisons entre les différentes agglomérations locales. Une partie de la zone d'aménagement, sur laquelle seraient déposées les terres végétales de découverte de la gravière - ménageant bien sûr le couloir de fuite de la crue - pourrait, dès lors qu'elle se situe hors crues, recevoir des équipements d'hébergements : camping, caravaning, habitat léger de loisir, et des équipements publics : centre de vacances, etc.

De plus, l'utilisation de la voie ferrée dite « ligne de Jules Grévy » pour l'expédition des graviers (environ 5 millions de m³) depuis la gare de Dole permettrait une plus large zone de chalandise (Paris et/ou Lausanne, Genève), complémentairement à la voie fluviale (par barges sur canal du Rhône au Rhin, jusqu'à la Saône). Cette voie ferrée serait alors réutilisable, pour un tramway en site propre, reliant la plupart des équipements publics :

- existants : gare de Dole, prairie d'assaut, terrains de sport du Pasquier, Commanderie, zone commerciale de la Fenotte, parc aquatique Isis, château, complexe sportif et village de Crissey ;
- futurs : équipements collectifs, hébergements de l'Aire naturelle limitant ainsi la circulation automobile « visiteurs » sur la rive gauche, tout en dynamisant les équipements existants sous-utilisés par la population doloise. On pourrait même imaginer un prolongement de la ligne jusqu'à Choisey.

#### **VI. MONTAGE JURIDIQUE**

Ce projet est à l'évidence « d'utilité publique » bien que l'idée, l'initiative, l'étude préalable soient privées.

Cependant, l'acquisition foncière, la viabilisation et la commercialisation des droits à bâtir devraient pouvoir être du ressort de la collectivité locale, la communauté d'agglomération du Grand Dole ou d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, société d'économie mixte (SEM).

La création d'une société anonyme d'économie mixte d'aménagement et d'équipement, à caractère spécifique, devrait permettre de conjuguer les intérêts publics et privés, nécessaires à sa définition et à sa réalisation, à son financement et à son amortissement.

Le regroupement des collectivités locales concernées est désormais réalisé au sein de la

communauté d'agglomération, et la déclaration d'utilité publique (DUP) semble souhaitable pour « asseoir » l'opération, bénéficier des outils juridiques et des aides publiques et acquérir le foncier (voire même, si nécessaire, par voie d'expropriation, sur la base de l'estimation des Domaines).

Préalablement et sur simple délibération des conseils municipaux directement concernés, une procédure de zone d'aménagement différé (ZAD) peut être lancée qui permettrait d'assurer la maîtrise du foncier.

L'instruction administrative du projet serait lancée, après réalisation de l'étude de faisabilité et la signature des différentes conventions et concessions, par la société mixte elle-même. Ce projet, par ailleurs, permettrait d'offrir à l'agglomération doloise « une structure d'étude » à même de maîtriser les relations et incidences du canal à grand gabarit dans sa traversée du site, de défendre les intérêts collectifs économiques et environnementaux.

## VII. ÉTUDES PRÉALABLES DE DÉFINITION

Préalablement au montage d'opération, à l'instruction administrative, à la déclaration d'utilité publique, et pour servir de support aux différentes études, d'impact, techniques et financières ainsi qu'aux négociations diverses et aux intéressements multiples, l'« urbaniste-auteur » a établi une étude préalable de définition comprenant :

- le présent rapport de présentation et de programme ;
- l'avant-projet de plan directeur.

L'ensemble de ces pièces demeure sa propriété intellectuelle et son rôle dans la promotionréalisation lui est reconnu, cependant sa responsabilité ne saurait être engagée, en particulier dans les différentes utilisations qui pourraient être faites de cette étude, par des tiers ou groupes de pression.

En fait, le développement de ce projet d'Aire naturelle de loisir, sport et santé sera conditionné par l'appropriation publique d'une part, et l'établissement de la convention-concession avec l'« urbaniste-auteur », préalable à la constitution de la société d'économie mixte, d'autre part.

#### VIII. DÉTERMINATION D'UN PROGRAMME

Dans son esprit général, cette opération est conçue comme positive et d'utilité publique. Elle entend offrir une activité nouvelle propice au développement « durable » et véritable vocation « naturelle » de l'agglomération doloise, en être le garant sur l'échiquier régional et l'outil de sa mise en valeur.

Le programme d'aménagement est par définition réservé à diverses zones et activités liées au titre : « loisir, sport et santé ». Il devra bien évidemment tenir compte de l'état existant, des contraintes de voisinage, des activités, des aménagements et paysages, et s'y « recoller » harmonieusement.

Par principe, la recherche de continuité, de composition et d'adaptation est à la base de ce projet, et les trois niveaux d'intérêts - loisir, sport, santé - constituent le fil générateur des aménagements et des équipements. Cependant, un certain nombre d'équipements sont d'ores et déjà réalisés par la ville de Dole et/ou les communes environnantes concernées qui sont complémentaires : médiathèque, salle omnisports, salle des fêtes, golf, campings, centre

aquatique, terrains de sport, etc.

A) **Loisir**: devant répondre au besoin du mode de vie, du temps libre, des différentes classes d'âge, du tourisme de passage à développer et des spectacles (à noter le rôle incitateur de la qualité « environnementale et des aménagements de loisir » sur l'implantation des activités tertiaires de service et de recherche).

B) **Sport :** pour la reconquête de l'entraînement et la formation des sportifs français ou européens (au-delà de l'athlétisme), la tenue de compétitions d'importance, l'hébergement d'activités connexes aux sports et aux sportifs, mettant à profit la source d'oxygène que constitue la grande Forêt de Chaux.

C) **Santé**: par l'étude et la recherche des différentes thérapies attachées aux sports, aux équilibres biologiques, à la santé physique et mentale, par la remise en forme, la thalassothérapie (passage sur le site du saumoduc de Solvay), le renforcement des dépenses immunologiques, faisant de Dole « Ville de Pasteur » un point de focalisation de la recherche, de la formation et de la réflexion sur la médecine et sur la santé.

La qualité des liaisons avec les grands pôles urbains : Paris, Lyon, Strasbourg, Genève, Lausanne, Berne (2 heures) devrait permettre, pour autant que ce soit organisé et promu, d'attirer et de fidéliser nombre de visiteurs de différentes catégories :

- enfants en classes vertes, sportives ou d'initiation à l'environnement naturel et à l'environnement urbain, à la sauvegarde et la mise en valeur des sites et monuments historiques, etc.;
- adolescents en camps, en auberge de jeunesse, en formations diverses, en stage, en spécialisation, en vacances, en groupes libres organisés, en camping, étudiants en week-end, etc. ;
- adultes en activité ou repos et vacances, en recherche, en réflexion, en séminaires, expositions, en formation continue, en spectacle, en représentation, de passage en camping-caravaning, etc. ;
- corps constitués en stage de formation : pompiers, personnels de santé, gendarmes ;
- les handicapés en traitement, remise en forme, en activité ;
- les retraités en promenade ou stage de santé, en tourisme, en réflexion, etc.

#### La réalisation d'équipements spécifiques permet la promotion nationale et européenne du site :

#### A) Au niveau culturel:

- création d'un centre permanent d'initiation à l'environnement (CPIE) met en valeur les qualités environnementales du projet : eaux, forêts, paysage, pays ;
- création d'un centre de culture historique et urbanistique (secteur sauvegardé) en liaison avec l'Institut Claude Nicolas Ledoux à Arc-et-Senans ;
- création d'une ferme pédagogique (musée des arts et traditions populaires locales).

#### B) Au niveau structures d'accueil :

- création d'une auberge de jeunesse, camping-caravaning ;
- création d'un village « olympique » ;
- création d'un vaste camping-caravaning ;
- création d'une zone de lotissement d'habitat de loisir ;
- création de zones de résidences privées ;
- création d'un complexe hôtelier, restaurants, guinquettes, etc.

#### C) Au niveau sports et loisirs :

• création d'une salle polyvalente de sport et spectacle, d'un complexe de salles de cinéma,

# d'un Zénith ;

- création d'un casino (sur l'eau) et salles de jeu électronique ;
- création d'un mini-golf et terrain d'initiation au golf ;
- création d'un centre équestre et manège, d'un circuit équestre (en liaison avec la Forêt de Chaux).

## D) Au niveau santé:

- création d'un établissement de thalassothérapie, de rééducation fonctionnelle et de remise en forme ;
- création d'un institut universitaire de recherche sur l'immunologie, l'équilibre vital nutritionnel ;
- création d'une pépinière d'entreprises de santé-recherche-pharmacologie.

#### IX . EN CONCLUSION

L'Aire naturelle de ROBINSON, ainsi conçue, est la « vocation » du Grand Dole, il en possède tous les atouts. Elle le positionne alors sur la carte européenne comme point d'inflexion ou Porte ou Pont entre Jura et Côte-d'Or, entre Bourgogne et Franche-Comté, entre le Nord et le sud de l'Europe.

« Dole, carrefour de l'Europe » disait Jacques Duhamel, avant tout le monde, car il pressentait le bouleversement qu'apporteraient les nouvelles voies de communication.

C'est la pérennité de la qualité environnementale du site, la justesse, la qualité d'un tel développement durable, de la conjonction et la complémentarité, des équipements, des activités et des clientèles qui font naître l'attirance, la chalandise et le taux d'occupation, et donc la viabilité économique du projet.

Seule la création du « plan d'eau » peut focaliser les énergies publiques et privées et apporter la part d'autofinancement public nécessaire au lancement et au développement de la zone d'aménagement : loisir - sport - santé.

L'utilité publique est avérée, le montage administratif est simple, la maîtrise d'ouvrage est du ressort de la communauté d'agglomération du Grand Dole.

Le but du présent dossier de présentation est de faire connaître ce projet, en le rendant public, d'en informer les collectivités locales, et de les sensibiliser.

La décision de lancer l'étude préalable est à prendre.



#### X . LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROJET

En tenant compte du rapport de présentation du projet de la zone d'aménagement et d'équipement sur les communes de Choisey, Crissey et Dole, on peut établir un dossier sur les différentes étapes à établir pour la construction du projet.

# A) Contexte et état du projet

Il s'agit de chercher à mettre en valeur, grâce à une stratégie de développement, le cadre de vie, l'environnement naturel et le patrimoine historique des communes. La recherche d'implantation d'activités tertiaires spécifiques nouvelles doit se faire selon les objectifs de développer le tourisme et les loisirs grâce à l'implantation d'aménagements nouveaux.

L'enjeu pour les aménageurs (architectes, ingénieurs et bureaux d'études) est de proposer aux acteurs des collectivités locales la création d'un plan d'eau de 120 hectares pour permettre d'attirer, de retenir et d'occuper les touristes. Le projet s'inscrit au sein d'une politique de développement économique axée sur le triptyque : loisir, sport et santé. Il semble nécessaire de faire du site une véritable porte où il faut s'arrêter pour marquer le passage. Les atouts naturels de la région (présence de la grande Forêt de Chaux et du cours d'eau du Doubs notamment) permettent de développer au sein du projet la problématique du tourisme durable. Il pourrait éviter la perte d'habitants, notamment la fuite des jeunes, donc des emplois vers les métropoles régionales. Depuis 25 ans, on note une perte de 6 500 habitants, dont 3 500 emplois sur l'agglomération doloise. Au sein de la plus grosse entreprise locale, l'usine Solvay, des 3 600 emplois il y a 25 ans, il n'en reste aujourd'hui que 1 600. On peut en déduire que c'est une agglomération vieillissante où il y a peu de demandes d'emploi car beaucoup de départ vers les autres villes (Besançon, Lyon,...).

Ce projet pourrait entrer dans le cadre des différents projets montés actuellement dans le but de redynamiser l'économie de la région. On peut ainsi évoquer le cas du projet du pôle chimique de l'usine Solvay à Dole-Tavaux et celui de la zone des Champins pour la création d'une unité de biomasse. L'usine Solvay est une référence dans l'industrie de la chimie avec 1 680 employés et installée sur 200 hectares. Elle se situe dans le bassin d'emplois de Dole-Dijon avec 400 000 emplois et 25 000 étudiants.

Ce projet présente de nombreux atouts :

- une situation stratégique au carrefour des axes Lyon-Paris, Lyon-Amsterdam et Rhin-Rhône, dans le triangle A6, A36 et A39 ;
- une implantation alternative à Dijon, Chalon-sur-Saône ou Beaune ;
- une potentialité aéroportuaire à Tavaux, voire fluviale à Dole, à grand gabarit à Saint-Jean-de-Losne (5 minutes).

Le second projet concerne la zone des Champins sur les communes de Damparis, Choisey, Tavaux et Gevry. Le protocole d'accord d'échanges fonciers de la zone Innovia à Tavaux a été signé. C'est un grand pas pour le projet. « L'objectif de cette zone est de créer et de maintenir des emplois dans le bassin dolois, d'y implanter des industries innovantes et d'apporter du dynamisme à cette région », soulignait Gérard Bailly, président du conseil général du Jura. Cette zone de plus de soixante-dix hectares est située sur quatre communes. Jean-Michel Mesland, directeur de l'usine Solvay a souligné l'importance de ce projet qui « permettra de créer de nouveaux emplois pour nos enfants et ainsi consolider la culture industrielle du bassin dolois. Cette zone permettra également de renforcer les entreprises existantes et notamment les entreprises partenaires qui vont pouvoir apporter leur savoir-faire aux entreprises qui arriveront. Je pense sincèrement que la zone des Champins sera un puissant canalisateur autour de notre site. »

Ce projet est financé à 50 % par le conseil général du Jura et à 50 % par les communautés de communes impliquées. Les tractations étant faites, il est temps maintenant de passer à la phase des recherches archéologiques qui, si elles se déroulent bien, devraient ensuite laisser la place aux premiers aménagements (d'après Céline Thuriot, la Voix du Jura, 22.07.2004).

Actuellement, le projet en est à la phase de concertation auprès des acteurs locaux comme les municipalités, mais aussi principalement auprès de la communauté de communes, qui semble jusqu'ici très favorable à ce projet, porteur de développement économique local.

# B) Montage du projet

De nos jours, l'aménagement et la valorisation de plans d'eau ne peuvent se faire sans une prise en compte particulièrement attentive de l'environnement. Il y a plusieurs étapes, dont pour ce projet, l'obligation réglementaire de soumettre le programme à étude d'impact, par le décret du 25 février 1993, on a élargi le champ réglementaire à de nouveaux équipements de tourisme et de loisirs, une appréciation globale des impacts est désormais requise. Enfin, le choix judicieux des aménagements rejoint les impératifs économiques d'un développement durable.

Un projet à vocation touristique et économique doit tenir compte dans le montage des questions environnementales. Ce projet doit assurer le maintien général des grands équilibres écologiques, le respect de l'environnement et des paysages et le rapport avec le secteur sauvegardé. Aujourd'hui, la préservation de la faune et de la flore, est une condition essentielle pour la conservation de l'équilibre écologique du milieu et la pérennité du site.

Dans le cadre du projet dolois, il est essentiel d'avoir connaissance de la localisation des zones ZNIEFF dans la région, afin de ne pas créer un aménagement contraire à l'équilibre naturel du paysage. Ainsi, le site d'implantation du lac est entouré de zones naturelles d'intérêts écologiques faunistiques et floristiques. Ceci montre donc que les différentes étapes du projet doivent tenir compte de cet élément majeur dans le paysage pour ne pas mettre en place des équipements touristiques néfastes à l'environnement naturel. C'est dans ce contexte qu'a été prévue l'implantation d'activités tournées vers la nature comme un centre d'observation de la nature. De plus, les équipements prévus pour l'hébergement des touristes répondent aux aspects du tourisme vert : camping, organisation de classes vertes. En effet, les infrastructures lourdes sont déjà présentes sur le site comme les activités sportives notamment.

• Représentation visuelle : les équipements sportifs existants à proximité du projet de plan d'eau et du parc aquatique ISIS : photo prise le 12 novembre 2004 dans l'après-midi.



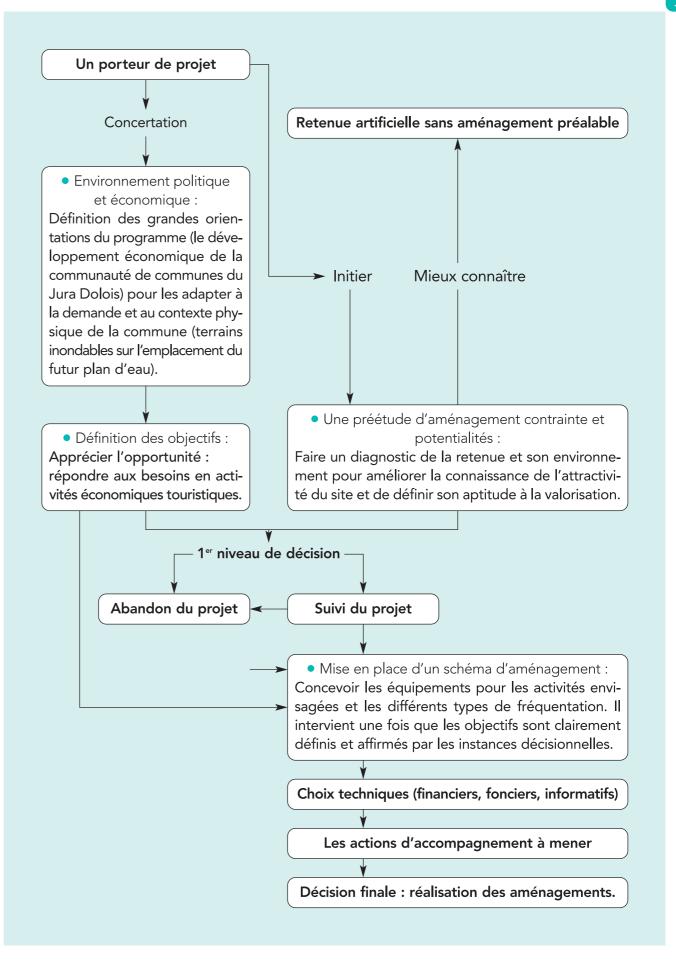
Le contexte primordial de réalisation d'un tel aménagement est avant tout du ressort de l'utilité publique, de la collectivité territoriale, aujourd'hui la communauté de communes du Grand Dole, et de l'ordre du montage d'opération et de financement. On peut présenter le montage de ce projet en l'insérant dans un montage plus général pour mieux montrer les différentes étapes qui mènent à la réalisation des aménagements.

# Le montage du projet doit également inclure un état des lieux en cinq thèmes :

- la gestion hydraulique ;
- le milieu physique (géologie, topographie, climat, risque naturel) ;
- le milieu naturel (aquatique et terrestre) protection, restauration, valorisation ;
- les paysages (la qualité des paysages et des sites, nuisances, servitudes diverses) et deux études :
- une étude paysagère pour déterminer les grandes zones homogènes du paysage et mieux comprendre les rapports qui s'établissent entre le plan d'eau et son environnement ;
- une étude de détail de chaque zone paysagère pour tenir compte des caractéristiques propres à chaque site et permettre une meilleure insertion des aménagements en fonction de leur niveau d'artificialisation : roselière, tour d'observation de la faune, base nautique.
- le milieu humain et les critères socio-économiques.

Ces études techniques seront réalisées dans le cadre du projet dolois par la SEM. Elles sont nécessaires à l'évaluation des potentialités du futur site. L'objectif est de limiter les zones inondables aujourd'hui présentes sur tous les terrains et de les restreindre aux zones naturelles et non occupées par les futurs équipements.

On peut distinguer deux périodes dans le montage de projet : l'émergence, puis le parti d'aménagement (voir schéma page ci-contre).



>7

# C) Le type d'opération

On peut présenter l'opération d'aménagement en quatre organisations :

- 1) La première procédure appliquée sera celle d'une zone d'aménagement différé.
- 2) La seconde sera la déclaration d'utilité publique : pouvoir acheter et exproprier les domaines pour en faire un marché public.
- **3)** Troisièmement, on confie l'opération à une SEM, qui a alors le rôle de maître d'ouvrage délégué de la communauté de communes. Elle lance les différentes études préalables (plans topographiques, étude d'implantation du site de la baignade et projets d'aménagements paysagers) puis devient la société d'exploitation de la carrière qu'elle peut sous-traiter à un concessionnaire en percevant une redevance. La SEM pourra ensuite imposer un plan directeur.
- 4) Enfin, elle devra réceptionner le plan d'eau et lancer un appel d'offres pour la commercialisation des terrains (campings, équipements collectifs, etc.) à des opérateurs privés contre une rémunération.

La SEM supervise alors la gestion puis, à terme, disparaît en ne gardant qu'une part minime sur l'exploitation du plan d'eau. Les opérateurs privés gèreront alors les terrains.

# D) Les différentes phases du projet

Le calendrier du projet n'a pas été précisément défini. Cependant, on peut déjà annoncer les différentes phases de l'opération d'aménagement :

- 2008-2009 → Phase de concertation entre les acteurs locaux et validation du projet.
- 2009 → Déclaration du projet d'utilité publique.
- 2009 → Appel d'offres lancé pour les carriers et ainsi, concession de carrière.
- 2009 → Réalisation de la dique.
- 2009-2013 → Extraction du gravier.
- 2013 → Commercialisation des terrains équipés après le montage financier et les concours.
- 2014 → Construction des aménagements hôteliers et des équipements collectifs.
- 2015 → Achèvement de l'extraction de graviers.

On peut également inclure la possibilité de faire des aménagements forestiers à vocation touristique dans la Forêt de Chaux en partenariat avec l'ONF et les communes riveraines propriétaires.

• Représentation visuelle : route aménagée en Forêt de Chaux : photo prise le 12 novembre 2004 dans l'après-midi.

Ce poumon vert, qui sera en lien direct avec l'aménagement grâce au tracé d'une route, vient compléter l'aspect « tourisme rural » du projet. De plus, il est également possible d'y prévoir de l'activité économique avec la mise en place d'une réserve animalière et d'un restaurant.



## E) Financement et acteurs du projet

#### 1) Les acteurs

L'acteur principal du projet de création du plan d'eau artificiel est le président du Grand Dole, Claude Chalon, qui peut décider de la continuité du projet.

Les municipalités, c'est-à-dire les maires dans un premier temps des trois communes, sont concernées essentiellement lors de l'étape de concertation. Il est en effet indispensable pour la réussite du projet de travailler en association avec les partenaires locaux. Elle doit se faire dès le début de la réflexion de façon à intégrer les différents projets et profiter des connaissances de chacun. Le rôle du groupe de travail est ici consultatif.

La DRIRE est chargée de s'assurer de la conformité de l'extraction de graviers et aussi de réaliser les études faunistiques et floristiques.

L'ONF pourra également jouer un rôle dans l'aménagement de la Forêt de Chaux.

Enfin, les professionnels touristiques privés qui souhaitent investir (terrains commercialisés) seront partenaires de ce projet.

#### 2) Le financement

Pour le montage financier, il s'agit de tenir compte de la réalité économique et financière. La décision est conditionnée par la prise en compte de la réalité économique du projet : « quoi et à quel prix, pour quels résultats ? ». Aujourd'hui, on maîtrise tout, ou presque toutes les solutions techniques aux différents problèmes d'aménagement, mais les coûts engendrés peuvent se révéler rédhibitoires. Se pose aussi la question de la validité du projet : qui finance ? Quells sont les frais de fonctionnement ? Quelles sont les recettes attendues ?

Il faut également identifier le niveau d'investissement nécessaire et faire un premier tour de table des éventuels financeurs (collectivité locale, municipalités, investisseurs privés).

Le coût économique des projets liés à l'environnement au cadre de vie, satisfaction d'un besoin non quantifiable, bien-être,... doit être évalué ainsi que le financement de la gestion des équipements et de la maintenance.

Savoir qui prend le risque de l'investissement : la collectivité publique ou des opérateurs privés ? Si c'est la collectivité, alors elle devient maître d'ouvrage de l'opération.

- Origine des fonds → Payeur ;
- Budget des collectivités locales et de l'État → Le contribuable ;
- Vente d'un service → L'usager ;
- Instauration d'une redevance, d'une taxe ou d'un loyer auprès des personnes qui exercent une activité rémunératrice autour du plan d'eau → Les bénéficiaires directs ;
- Redevance proposée, taxe de séjour, participation financière des partenaires économiques du tourisme, etc. 

  Les bénéficiaires indirects.

#### XI . TYPE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

À l'étape actuelle du projet, on peut signaler plusieurs formules de maîtrise d'ouvrage et étapes financières :

1) **Formule publique :** l'achat du projet et des études préalables est financé par la communauté d'agglomération du Grand Dole.

La création de la SEM, outre le fond de départ, est financée par le Grand Dole, une participation de l'État et des particuliers, sous forme de caution. Un prêt relais est alors possible.

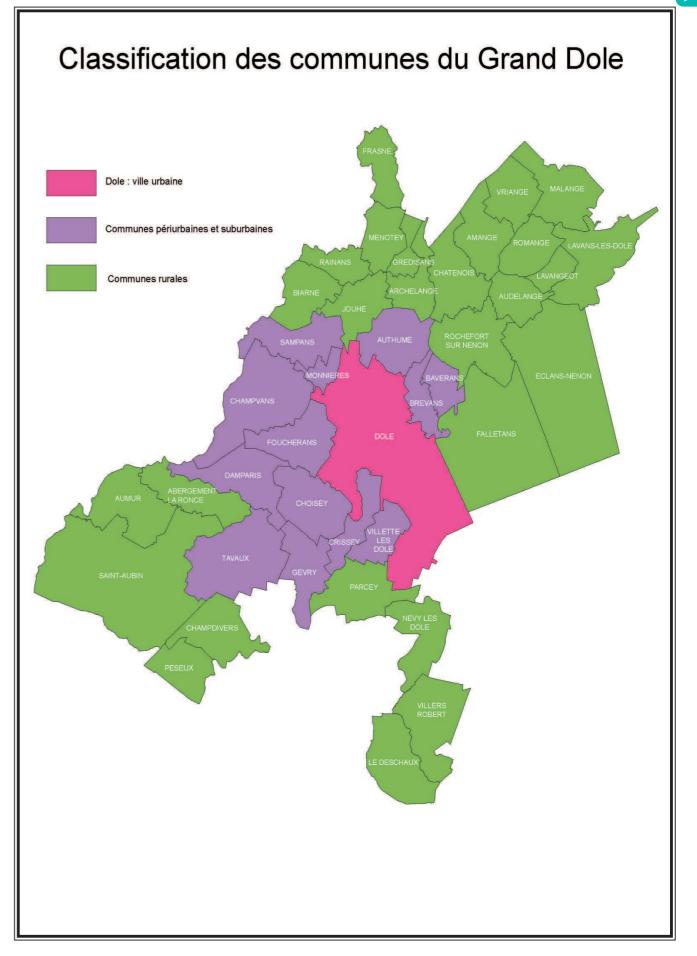
Le droit d'exploiter est financé par les carriers, dès la fin de l'appel d'offres, ce qui permet le remboursement du prêt relais de la SEM.

Les équipements à réaliser sont financés grâce à la redevance de l'extraction de graviers puis entretenus par la rentrée d'argent de la commercialisation des droits à bâtir ou à occuper

et/ou la location (bail emphytéotique).

2) Formule privée : la possibilité d'intéresser dès le départ un partenaire privé, d'envergure nationale ou internationale qui ferait « son affaire » de la réalisation complète de l'opération, dans le cadre d'une convention de développement ad hoc établie entre la communauté d'agglomération du Grand Dole et cette société, n'est pas à exclure. Elle libèrerait la collectivité des contraintes techniques et financières (et d'exploitation), tout en lui assurant un rôle de contrôle « d'utilité publique » et de vocation.

Ce choix du mode de maîtrise d'ouvrage interviendrait après l'application de la déclaration d'utilité publique.



> 0

Aire naturelle de Bourgogne - Franche-Comté



un carrefour de l'Europe

SITUATION GÉOGRAPHIQUE
DE
L'AIRE NATURELLE
AU CŒUR
DU
GRAND DOLE



Vue aérienne de la crue du Doubs en 1983. Carte IGN. (simulation du périmètre du plan d'eau en surimpression)

